

DEPARTEMENT
YVELINES
CANTON
SAINT-ARNOULT-en-YVELINES
COMMUNE
SAINT-ARNOULT-en-YVELINES

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

Liberté - Egalité - Fraternité

**ARRETE DU MAIRE****Arrêté Municipal portant règlementation sur les obligations relatives aux déjections canines dans les lieux et voies publiques de la commune.**

Vu le Maire de la commune de SAINT-ARNOULT-EN-YVELINES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et L 2212-2,

Vu, le décret 73-502 du 21 mai 1973, relatif aux infractions à certaines dispositions au titre 1<sup>er</sup> du livre 1<sup>er</sup> du code de la santé publique,

Vu, le Code de la santé publique, notamment ses articles L1311-1 et 2, L1312-1.

Vu le Code de l'Environnement notamment les articles L 541-1 et suivants,

Vu le Règlement Sanitaire Départemental

Considérant, que le Maire est chargé de préserver et d'assurer le bon ordre, la sûreté, la salubrité et la tranquillité publique dans sa commune,

Considérant, qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre des dispositions particulières afin d'éliminer la pollution engendrée dans les lieux et voies publiques de la commune par la présence de déjections canines,

**A R R E T E**

**Article 1<sup>er</sup>** : Les propriétaires et détenteurs d'animaux doivent veiller à ne pas laisser souiller et dégrader le domaine public, les parcs et jardins publics et les emplacements aménagés pour les jeux d'enfants, par les déjections de l'animal placé sous leur responsabilité.

**Article 2<sup>ème</sup>** : Il est fait obligation aux personnes accompagnées d'animaux de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections occasionnées par cet animal.

**Article 3<sup>ème</sup>** : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies, conformément à la réglementation en vigueur.

*Ampliation du présent Arrêté Municipal à :*

Mme La Sous Préfète de l'Arrondissement de Rambouillet

M. Le Commandant de la Brigade Autonome de la Gendarmerie Nationale de Saint-Arnoult-en-Yvelines,

M. Le Responsable de la Police Municipale de Saint-Arnoult-en-Yvelines,

Fait à SAINT-ARNOULT-en-YVELINES  
Le 14 Mai 2008

Le Maire  
Françoise POUSSINEAU